

## Nouvelles vocations et conversions : les biens religieux et la société civile québécoise au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle

Jacques Des Rochers

---

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/perspective/3310>

DOI : 10.4000/perspective.3310

ISSN : 2269-7721

**Éditeur**

Institut national d'histoire de l'art

**Édition imprimée**

Date de publication : 30 septembre 2008

Pagination : 571-578

ISSN : 1777-7852

**Référence électronique**

Jacques Des Rochers, « Nouvelles vocations et conversions : les biens religieux et la société civile québécoise au tournant du xxi<sup>e</sup> siècle », *Perspective* [En ligne], 3 | 2008, mis en ligne le 12 avril 2018, consulté le 01 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/perspective/3310> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/perspective.3310>

---

## Nouvelles vocations et conversions : les biens religieux et la société civile québécoise au tournant du XXI<sup>e</sup> siècle

Jacques Des Rochers

On l'a prêché, on l'a ressassé, le Québec s'est construit et défini, en grande partie, dans le giron de l'église catholique. Des générations d'historiens ont heureusement nuancé ce fait, mais il demeure incontestable que l'originalité du paysage québécois en Amérique du Nord se caractérise encore par cette présence spécifique du marquage religieux, de la croix de carrefour au clocher. Les lieux de culte ou à vocation religieuse ont aussi été, traditionnellement, le principal chantier des artistes et artisans. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et, surtout, à compter du début du XX<sup>e</sup> siècle, des individus ont affirmé leur désir de préserver ce vieil héritage<sup>1</sup>. Dans une jeune Amérique, la façade déjà ancienne de l'église Notre-Dame de Montréal avait, dès 1830, été démontée et recomposée pour l'église des Récollets. C'est seulement un siècle plus tard, en 1922, que l'on statue sur la préservation du patrimoine et que l'on adopte la loi sur les biens culturels. La Commission des monuments historiques<sup>2</sup> entreprend alors les premiers inventaires architecturaux et s'engage dans leur sauvegarde. Les trois premiers classements (1929) concernent deux édifices du patrimoine religieux catholique (l'église Notre-Dame-des-Victoires et la maison des Jésuites, toutes deux dans la ville de Québec, le berceau de l'Amérique française), ainsi que le château de Ramezay, un édifice civil de Montréal<sup>3</sup>. Un premier édifice protestant fait aussi l'objet de travaux de restauration, sans toutefois obtenir de statut légal (la chapelle Cuthbert à Berthier). C'est également à cette époque que les premières œuvres d'art et pièces de mobilier liturgique aliénées entrent dans les collections publiques. Un important inventaire des œuvres d'art de la province de Québec est quant à lui amorcé en 1937. Toutes ces démarches intéressent alors la frange limitée des amateurs éclairés et des spécialistes. La pratique du culte vécue au quotidien, la valeur

d'usage du patrimoine religieux dépassent longtemps, pour la population en général, les valeurs d'existence (valeurs d'art, d'âge, de matérialité, de position) et leur force symbolique, avant que le recul de la religion n'ouvre le débat. Le ministère des Affaires culturelles créé en 1961 favorise et accompagne la démocratisation des valeurs patrimoniales en accélérant le processus d'inventaire, d'étude, de classement, de restauration et de publication. Les premiers biens mobiliers classés le sont en 1961, et il s'agit de biens religieux. L'obsolescence sans cesse accrue de la fonction culturelle se double finalement d'une exacerbation nouvelle et généralisée de la conscience patrimoniale, qui inclut, parmi de nombreux autres patrimoines, les biens religieux.

Depuis une trentaine d'années et plus près de nous encore, la conjoncture diffère cependant des périodes antérieures, qui avaient favorisé le développement constant du culte, et – malgré les incendies, les modes, les négligences, les déplacements de population et les modifications des rituels – permis pour l'essentiel la transmission et le renouvellement au sein de l'Église. Les lieux qui avaient changé de fonction étaient alors minoritaires. Aujourd'hui, la désaffectation, l'aliénation, l'altération ou la disparition réalisées ou programmées de la majorité des biens religieux intimement à la société civile de revoir leur rôle et de leur réinventer une vocation<sup>4</sup>. C'est ce dans quoi se sont investis tout particulièrement, ces deux dernières décennies, de nombreux individus, organismes et institutions québécois, questionnant les pistes de reconversions. Il s'agit d'un modèle qui n'a pas d'équivalent ailleurs au Canada.

### Un réveil brutal qui suscite une instrumentalisation par les institutions

Au tournant des années 1970, dans les grandes villes comme Montréal, il devient évident que la baisse de la pratique religieuse depuis les années 1960 rend obsolète un nombre déjà considérable de lieux de culte. Plus d'une dizaine sont démolies et la population manifeste (fig. 1). Une certaine accalmie se fait ensuite



1. Paroissien observant l'intérieur de l'église Saint-Henri-des-Tanneries, en cours de démolition, août 1969, Montréal, Bibliothèque et archives nationales du Québec.

sentir, alors que le diocèse catholique de Montréal prend l'initiative de partager les ressources issues des différentes paroisses afin de maintenir les églises excédentaires. Le Comité de construction et d'art sacré du diocèse, créé en 1970, s'associe au début des années 1990 aux autres traditions religieuses pour fonder l'organisme interconfessionnel Héritage Vivant (renommé Pierres vivantes en 1993). À Québec cependant, des églises sont détruites de nouveau. Depuis lors, on s'enflamme pour le sort des biens religieux.

En 1994, les historiens de l'architecture Luc Noppen et Lucie K. Morisset reçoivent la commande d'une étude exhaustive sur les lieux de culte, conservés ou disparus, dans le territoire de la ville de Québec. Leur méthodologie d'analyse du potentiel monumental des églises est établie à partir d'une mise à jour des critères de Riegl<sup>5</sup>, et mène à une hiérarchisation des édifices par catégories de préservation. On conçoit dès lors que la capacité présumée de certains bâtiments à devenir monuments, au détriment d'autres, passe par la définition d'un potentiel monumental qui requiert l'adhésion du public; choix de société, donc, et conscience qu'« à trop vouloir conserver l'on risque de tout perdre »<sup>6</sup>. Les auteurs considèrent alors que seulement 40 % des édifices justifieraient une mise en patrimoine subventionnée par l'État. En 1994 également, la Commission des biens culturels du Québec réunit un groupe de travail pour réfléchir aux enjeux de préservation à l'échelle de l'ensemble de la province<sup>7</sup>. L'année suivante, pour la ville de Québec, un Comité de concertation est formé afin de conseiller les intervenants religieux. Il réunit des représentants de la Ville et de l'Église catholique, des communautés religieuses et des autres cultes. Cette réflexion conduit à la *Déclaration conjointe* relative aux églises de Québec, signée en 1999 par l'archevêque de Québec, le maire de Québec et la ministre de la Culture et des Communications.

Toujours en 1995, un programme de « Soutien à la restauration du patrimoine religieux » est mis en œuvre par le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour les lieux de culte construits avant 1945 et utilisés comme tels depuis plus de 50 ans. La Fondation du patrimoine religieux du Québec<sup>8</sup>, issue de l'association Pierres vivantes, est

mandatée par le Gouvernement pour le gérer. De caractère multiconfessionnel, cette corporation privée sans but lucratif est représentée par onze regroupements régionaux de concertation qui réunissent architectes, historiens de l'art, professeurs d'art, experts en art sacré, représentants laïcs ou cléricaux officiellement nommés par les organisations religieuses propriétaires d'édifices, ainsi que des représentants du ministère de la Culture et des Communications. Deux autres comités spécialisés sont aussi constitués pour répondre aux demandes de restauration des biens mobiliers et des orgues. Le ministère assume la plus grande partie des dépenses, l'équilibre financier étant réalisé par les propriétaires. On ajoute aussi au programme de restauration des édifices religieux patrimoniaux un programme de soutien pour leur utilisation sous d'autres formes. En 2000, la Commission des biens culturels réunit à nouveau, en groupes de travail, des experts de différents horizons intéressés par la préservation de ce patrimoine<sup>9</sup>. On s'interroge alors sur l'écart considérable entre le nombre de bâtiments subventionnés dans le cadre du programme que gère la Fondation du patrimoine religieux (600) et celui des édifices culturels classés ou reconnus par le Gouvernement, qui est alors de 119. La question de la cohérence de l'action gouvernementale se pose, tout comme la rigueur de l'utilisation des fonds publics. La définition de ce qui constitue le patrimoine religieux est à nouveau interrogée; l'importance de l'inventaire et de la hiérarchisation est réaffirmée, de même que l'urgence de l'appropriation collective et celle du respect des droits des propriétaires. Enfin, une fiducie de gestion des biens immobiliers excédentaires est recommandée<sup>10</sup>.

La Fondation du patrimoine religieux s'investit dès lors dans l'inventaire des lieux de culte construits avant 1975, puis dans leur hiérarchisation régionale et nationale. Celle-ci ne se réalise pas sans heurts; les ressources humaines et la méthodologie utilisées sont, selon le contexte, fortement critiquées. Ce projet n'est pas non plus achevé. Il reste à poursuivre l'évaluation patrimoniale et la hiérarchisation régionale des lieux de culte construits entre 1945 et 1975 (ils représentent 1 055 lieux de culte sur 2 751), à entreprendre



la hiérarchisation nationale et amorcer l'inventaire du patrimoine religieux mobilier. Cependant, pour la première fois, 2751 lieux sont considérés et leurs fiches, accessibles sur internet depuis 2004, constituent un outil de recherche incontournable pour l'étude de l'architecture au Québec (fig. 2)<sup>11</sup>.

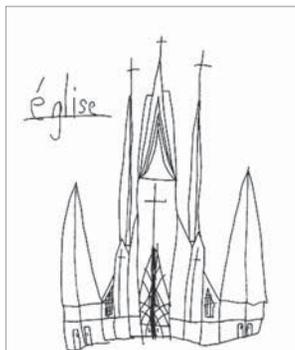
En 2005, la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec lance une consultation générale portant sur le patrimoine religieux. Les réponses à un questionnaire en ligne et 120 mémoires sont déposés par près de 140 organismes<sup>12</sup>. Durant tout l'automne, fait exceptionnel, la Commission se déplace en région. Elle fait ainsi le pari de sensibiliser la population et intitule son rapport de juin 2006 *Croire au patrimoine religieux du Québec* (fig. 3)<sup>13</sup>. Parmi leurs trente-trois recommandations, les députés des deux partis au pouvoir invitent à imposer un moratoire de deux ans pour l'ensemble des biens religieux. Un projet de loi l'instituant est déposé par l'opposition officielle, mais on lui privilégie une démarche volontaire. En février 2007, un modèle de protocole d'entente est développé par la nouvelle ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine avec l'Assemblée des évêques catholiques du Québec sur l'utilisation des églises dont un changement d'usage est envisagé. Il vise

à fournir un délai raisonnable pour que l'on propose un nouvel usage viable. En 2008, la création du nouveau Fonds du patrimoine culturel québécois s'ajoute aux subventions du Conseil du patrimoine pour la préservation des biens protégés en vertu de la loi sur les biens culturels et pour les bâtiments, sites et ensembles d'intérêt patrimonial significatif.

### Une communauté d'acteurs et d'experts sur le qui-vive: colloques et publications

Afin de mieux comprendre et en vue d'inventorier les objets religieux dont l'usage et la fonction deviennent obsolètes, des collaborations entre pays grands dépositaires de la tradition catholique conduisent à la publication d'outils méthodologiques. En 1990, un accord de coopération est passé entre les conservateurs de l'Inventaire général et des chercheurs du Centre national de la recherche scientifique en France, de même que des spécialistes du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) et de comités de construction et d'art sacré au Québec. Il permet la réalisation d'une première liste hiérarchisée bilingue (français/anglais): *Objets religieux. Méthode d'analyse et vocabulaire/Religious objects. User's guide and Terminology* (1994). En 1999, un imposant thesaurus trilingue des objets religieux (français/anglais/italien) est publié grâce au concours de l'Inventaire général et des Éditions du Patrimoine en France, du Getty Trust/Getty Information Institute aux États-Unis, du RCIP au Canada et de l'Istituto Centrale per il Catalogo e la Documentazione (ICCD) d'Italie.

Au même moment au Québec, les universités jouent un rôle central pour cibler les enjeux de la préservation et peaufiner les outils propres à y répondre. À l'Université Laval, le Centre d'études interdisciplinaires sur les lettres, les arts et les traditions (CÉLAT)



2. Fiche de la chapelle du Grand Séminaire de Montréal disponible sur le site de l'inventaire des lieux de culte du Québec ([www.lieuxde-culte.qc.ca](http://www.lieuxde-culte.qc.ca)).

3. Dessin de William Gobeil, 7 ans, entendu lors de l'audition publique du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste et qui a participé à la production d'un calendrier à l'occasion d'une campagne de financement pour sauvegarder l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec.

est responsable de la coordination scientifique du premier colloque international sur l'*Avenir des biens d'Église*, qui se tient à Québec les 5 et 6 juin 1997. Les acteurs convoqués s'attardent tout particulièrement sur la conservation des églises dans les villes-centres<sup>14</sup>, une des problématiques les plus aiguës, en regard de la monumentalité et du nombre des lieux concernés par une éventuelle conversion. On profite de ce cadre de réflexion pour proposer des activités concrètes sur le terrain. Des équipes d'architectes et d'étudiants en architecture proposent la reconversion de cinq lieux de culte de la ville de Québec. On y associe un concours de modélisation (imagerie tridimensionnelle) via internet qui devient un outil précieux d'intervention. À Montréal, la même année, un plan stratégique de conservation des églises et des chapelles du centre-ville est déposé par l'organisme Héritage Montréal<sup>15</sup>. Des colloques sur le patrimoine régional ou rural sont également organisés par la Société canadienne d'histoire de l'Église catholique (1998) et la Fondation du patrimoine religieux.

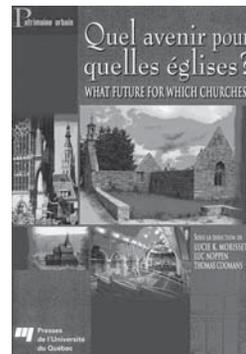
En marge de la presse qui publie régulièrement des articles sur l'aliénation des églises, la revue *Continuité*, magazine du patrimoine au Québec, publie, dans son numéro de l'hiver 1998-1999, un dossier intitulé : « Le patrimoine religieux a-t-il un avenir ? »<sup>16</sup>. En 2001, la Fondation du patrimoine religieux du Québec et le ministère de la Culture et des Communications éditent un outil pour la sauvegarde de ce patrimoine, en collaboration avec le Centre de conservation du Québec : *Les biens d'Église. Conservation et entretien du patrimoine mobilier*. Cette même année, la fondation lance son premier bulletin de liaison, qui vise à décrire au fur et à mesure son rôle, ses réalisations et l'actualité du patrimoine religieux. Le sujet est de circonstance. On le voit avec l'apparition d'ouvrages grand public<sup>17</sup>, puis avec diverses monographies et études thématiques. La Commission des biens culturels publie aussi, en trois tomes, *Les Chemins de la mémoire*, un premier tour d'horizon sur les monuments et sites historiques et les biens mobiliers classés du Québec dans lesquels le patrimoine religieux est dominant<sup>18</sup>.

Parmi les groupes d'intérêt, l'organisme Héritage Montréal réalise en 2004 une étude

comparative de la problématique du patrimoine religieux dans douze métropoles<sup>19</sup>. À l'automne 2004 se tient à Québec un colloque international intitulé *Le patrimoine religieux du Québec : Entre le culturel et le culturel*<sup>20</sup>. Y sont réaffirmées, par le défi de ce transfert, les questions d'appropriation et de conservation, qui justifient, entre autres, de reconnaître le patrimoine dit immatériel ou intangible indissociable de la culture matérielle en danger.

Une chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain est créée à l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), en 2001. Associée au nouvel Institut du patrimoine (2004) relevant du même établissement, elle encourage tout particulièrement les études sur le patrimoine religieux. En 2005, dans sa collection *Patrimoine urbain : Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*<sup>21</sup>, elle entreprend une « généalogie de la patrimonialisation des églises » qui enrichit le débat sur leur propriété questionne le rôle de l'État et celui de la collectivité qui doit, en définitive, choisir ou non de s'investir dans leur reprise. En effet, au Québec, la majorité des lieux de culte appartient toujours à l'institution ecclésiale. Aucune révolution n'a modifié cet état de fait, qui rend encore les paroissiens et leur évêque seuls responsables du maintien des lieux, de leur conservation ou de leur aliénation. Un autre colloque international, *Quel avenir pour quelles églises ?*, tenu à l'UQAM la même année, reprend avec vigueur la question de la propriété (fig. 4)<sup>22</sup>. Il met en perspective les expériences européennes et nord-américaines en la matière, de même que celles concernant la valeur d'usage des lieux, qui mène soit à les démolir soit à les convertir, et leur valeur publique, c'est-à-dire le lien que ces mêmes lieux entretiennent avec leur contexte physique et leur communauté. Les défis de planification et les modèles de gestion qui favorisent leur préservation sont aussi étayés. Pour le Québec dont on précise les spécificités, on fait valoir la nécessité du projet

4. Lucie K. Morisset, Luc Noppen, Thomas Coomans éd., *Quel avenir pour quelles églises ?*, Québec, 2006.



de mise en valeur au cas par cas, qu'il faut mesurer à l'aune d'un ensemble patrimonial reconnu et protégé comme un seul monument<sup>23</sup>. Pour Noppen, «La représentation mythique des églises est aussi devenue un 'invariant historique' qui fonde la suprématie de cet héritage, sur tous les autres héritages, dans le paysage construit du Québec»<sup>24</sup>.

En 2005, une chaire de recherche sur le patrimoine religieux bâti est aussi instituée à l'Université Laval. Un autre colloque, *Le patrimoine religieux du Québec: Éducation et transmission du sens*, présenté à l'église du Gesù à Montréal en 2006, met l'accent sur les enjeux de la perte de repères des nouvelles populations face à ce patrimoine et les moyens d'y remédier. La même année s'est tenu à l'Université Laval un premier colloque rendant compte de la diversité des traditions religieuses du Québec et de leurs apports respectifs<sup>25</sup>.

### Un défi particulier. Le devenir des grands décors et du patrimoine mobilier religieux

Les grands décors québécois les plus précieux ont été sculptés dans le bois, ce qui de tout temps les a rendus facilement périssables. Aussi une grande partie de cette production a-t-elle peu à peu disparu. L'incontournable conservation *in situ* des riches décors, spécialement catholiques, bute désormais sur leur inutilité pratique. On peut décider de recycler un édifice mais difficilement un retable, une chaire ou un banc d'œuvre, pas plus que des centaines d'orgues. La transformation muséale par l'État des ensembles emblématiques s'impose, cependant nombre d'autres ensembles ne pourront être conservés que grâce à des volontés locales et en trouvant une diversification des fonctions du lieu de culte. Des lieux dont le décor et le mobilier sont précieux ont ainsi été réorganisés pour maintenir leurs qualités essentielles tout en instaurant une viabilité financière à moyen terme. À Québec, la fermeture de l'espace sous les galeries de l'église Notre-Dame-de-Jacques-Cartier a permis d'y louer des bureaux, tout en maintenant la nef centrale et le chœur pour le culte. Chaque lieu doit ainsi trouver dans son milieu sa propre solution et les délais sont souvent serrés.

Les restaurations selon les normes muséales actuelles demeurent limitées à certains ensembles majeurs, comme, récemment, pour



5. Philippe Liébert, autel du Sacré-Cœur de l'ancienne chapelle des Sœurs de la Charité (Sœurs Grises), bois doré et peint, 1790, Montréal, Musée des beaux-arts de Montréal, don de l'Université Concordia.

le retable du Régime français de la chapelle des Ursulines de Québec. Les investissements considérables que demandent les restaurations d'ensembles sculptés ont plutôt favorisé de mettre l'accent sur celles des tableaux. Par ailleurs, plusieurs biens mobiliers ne peuvent recouvrer leurs surfaces et revêtements originaux irrémédiablement perdus sous les couches successives de re-dorures ou de surpeints. Aujourd'hui, il faut simultanément répondre à des demandes de communautés locales sensibles à leur patrimoine, qui veulent à la fois le restaurer et récupérer des œuvres déjà restaurées en dépôt dans les musées pour une présentation dans leur église et trouver de nouveaux lieux de conservation pour des biens prestigieux qui ne peuvent plus être maintenus sur place et justifient des restaurations. C'est tout particulièrement le cas pour les édifices liés à des communautés religieuses vouées à disparaître.

L'importance de la poursuite des inventaires a aussi été réaffirmée par les spécialistes inquiets de bien connaître ce dont il faudra disposer. Les musées qui s'intéressent à ce patrimoine ont cependant peu d'espace pour le déployer. Ils ont donc avantage à choisir judicieusement ce qu'ils voudront conserver pour la postérité. Au fil du temps, ce sont plutôt des pièces de mobilier indépendantes qui ont été sélectionnées, mises en dépôt, offertes en don ou achetées, par quelques institutions régionales ou nationales (fig. 5). Parmi les ensembles cohérents – sans être complets – on pense au retable de l'église de l'Ange-Gardien au Musée national des beaux-arts du Québec. Seul le Musée des beaux-arts du Canada a reconstitué au sein de ses murs et presque

entièrement une chapelle, celle de la rue Rideau, à Ottawa. Les autres biens exposés n'offrent plus leur contexte d'origine; cependant ils maintiennent un dernier espace de signification pour une population qui ne fréquente plus les lieux de culte et qui peut ainsi se les réapproprier partiellement.

### La conversion à la mesure du converti. Des cas de figure dans la cité

En 2005, la revue d'architecture du Québec ARQ a fait écho aux colloques et publié un numéro spécial sur la conversion des églises. On y souligne que le modèle de croissance des ensembles ecclésiaux québécois de ces derniers siècles et leur logique d'implantation devraient peut-être inspirer la gestion de leur décroissance<sup>26</sup>. Divers exemples québécois récents de conversion – sous forme de logements, bibliothèques, salles de spectacle, musées et lieux d'exposition, centres communautaires, espaces dédiés au sport – et les enjeux que soulèvent ces nouvelles fonctions sont esquissés. La transformation des lieux en logements est considérée comme la moins appropriée, ce que confirment des exemples récents. En effet, la grande majorité des décors intérieurs sont alors entièrement détruits et certains biens mobiliers déplacés dans d'autres lieux de culte, alors que la structure même des édifices est dénaturée par l'insertion de plusieurs planchers et la transformation des murs et de leurs ouvertures que la nouvelle fonction requiert. Le potentiel de multifonctionnalité des lieux et l'importance de l'enracinement communautaire

sont également soulevés. En outre, il appert que c'est dans la pluralité des usages et dans la confrontation de ce patrimoine avec des propositions contemporaines fortes que ce dernier retrouve sa place symbolique dans la cité. Des réalisations remarquables sont présentées: l'église anglicane Saint-Thomas, devenue église catholique Saint-Bernard-Bellarmin, puis réaménagée en espace chorégraphique Jean-Pierre-Perreault par l'architecte Pierre Thibault; l'église anglicane de Lévis, transformée en salle de concert par l'architecte Dan S. Hanganu; la chapelle du collège Jean-de-Brébeuf, métamorphosée en bibliothèque théologique et salle polyvalente grâce aux architectes Beaupré et Michaud et Dupuis/Le Tourneau (fig. 6); ou l'église Saint-Esprit, devenue École de cirque de Québec avec le concours d'ABCP Architecture + Urbanisme. Le projet de Pierre Thibault inscrit dans le volume évidé de l'église un cube recouvert de tôle à baguette dont les pans reprennent le principe d'une couverture, mais sans inclinaison, dans l'axe des murs de brique ainsi prolongés. C'est la présence urbaine réactualisée d'une église aux intérieurs modestes sacrifiés qui est ici valorisée. Dans le cas de la chapelle du collège Jean-de-Brébeuf, les espaces et le riche décor intérieur qui avaient été oblitérés sont réhabilités et magnifiés par l'insertion dans les bas-côtés d'une mezzanine qui ceinture l'espace de type basilical et contient, en y incluant le chœur, la nouvelle bibliothèque de livres rares des Jésuites. À la fluidité des parois et des passerelles de verre qui délimitent pour la nef l'espace indépendant d'une salle polyvalente s'ajoutent des peintures murales contemporaines qui, tout en servant de parois acoustiques, reprennent le vocabulaire des grandes mosaïques paléochrétiennes propres au vocabulaire même de la chapelle.

Un projet majeur de reconversion est actuellement en chantier. L'église Erskine and American, un des lieux de culte considéré parmi les plus importants de Montréal et désigné lieu d'importance nationale en 1998 par le ministère du Patrimoine canadien, est l'objet depuis quelques décennies de tentatives de conversion par son prestigieux voisin, le Musée des beaux-arts de Montréal. Au cœur d'un ensemble urbain riche et serré, le musée s'est développé par des ajouts pavillonnaires,



6. Intérieur de la chapelle Jean-de-Brébeuf, par les architectes Beaupré, Michaud et Dupuis/Le Tourneau.



ce qui constitue une part de sa personnalité et lui confère un caractère particulier. L'acquisition récente de l'église affirme de manière plus marquée encore cette réalité. Elle constitue à la fois un geste citoyen de préservation du patrimoine et la reconnaissance même que le musée est formé d'une collection d'édifices qui témoignent de la diversité architecturale de la métropole québécoise. L'église néo-romane influencée par l'important architecte américain Henry Hobson Richardson (1893) s'associe ainsi au bâtiment original de style beaux-arts (1912) agrandi dans le même esprit (1939), puis à un pavillon moderne (1976) et à un pavillon post-moderne (1991) qui a intégré une conciergerie néo-renaissance (1905). À ce quatrième pavillon que constitue l'église sera aussi intégré un nouvel édifice au langage contemporain (fig. 7). Son matériau dominant, le marbre blanc, maintiendra un lien physique et symbolique avec les principaux pavillons par ce même parement. Il s'agit ici de donner une lecture unificatrice à une diversité de propositions architecturales. L'essentiel de la forme ecclésiale du lieu se maintiendra; cependant des signaux doivent absolument en marquer le changement d'usage. Les architectes Provencher Roy + Associés, maîtres d'œuvre, relieront également les lieux par une imposante galerie souterraine, ce qui est aussi désormais une caractéristique reconnue de la réalité montréalaise.

Dans les années 1920, l'association de deux communautés presbytériennes distinctes, avec chacune son église, avait justifié, en 1937-1938, d'agrandir et de modifier l'intérieur de l'église Erskine, pour une communauté

élargie devenue Erskine and American. Le décor intérieur, un modèle de type Akron – ou « auditorium » – avec l'assemblée des fidèles dirigée vers une scène désaxée que domine un imposant orgue, est remanié dans l'esprit Arts and Crafts, en lui donnant un axe traditionnel où l'orgue est dissimulé dans un mur latéral du chœur derrière des grilles. De l'église Américaine alors démolie, on a récupéré un ensemble unique au Canada de vitraux des ateliers de la Tiffany Glass and Decorating Company. Les espaces communautaires ont aussi été réaménagés et augmentés à l'arrière du lieu de culte. Ce lieu a donc, à l'époque, été transformé et optimisé pour des raisons liturgiques. De la même façon, pour sa nouvelle fonction muséale, les espaces communautaires seront remplacés pour héberger les nouvelles salles d'exposition permanente d'art québécois et canadien du musée à l'origine du projet de recyclage. C'est donc là que seront présentées, entre autres collections, celles d'art religieux, du Régime français au renouveau de l'art sacré. La nouvelle affectation des lieux sert ainsi de relais naturel à la révélation d'œuvres dont la signification s'est perdue. La nef et les vitraux restaurés, le lieu de culte deviendra, quant à lui, la nouvelle salle de concert du musée, ce qui justifie derechef des modifications du chœur, qui redevient une scène. La programmation relèvera d'une toute nouvelle fondation, *Ars Musica*, créée pour l'occasion.

Le maintien de la fonction publique avec l'accroissement des activités culturelles accessibles à l'ensemble de la communauté témoigne ici de la volonté de « reprise »<sup>27</sup> d'un monument pour l'enrichissement collectif, à l'égal du rôle communautaire historique des églises. Elle s'additionne à la « reprise » des œuvres d'art de sa collection que le musée mettra en valeur dans ses murs. Dans une ville qui contient aujourd'hui encore près de cinq cents lieux de culte, les vocations et conversions nouvelles s'imposent une à une. On ne les sauvera pas tous, mais chaque requalification qui donne à un ancien lieu patrimonial la possibilité d'une réappropriation à la hauteur du symbole qu'il représentait permet à la nation québécoise de maintenir son identité distincte en Amérique, tout en offrant des ressources nouvelles.

7. Musée des beaux-arts de Montréal, projet des extérieurs, Provencher Roy + Associés architectes.

1. « En 1760, nous avons, au pays, environ cent seize églises et chapelles. Depuis Oka et Châteauguay, elles se dressaient tout le long du fleuve Saint-Laurent, jusqu'à Tadoussac. Or, combien pensez-vous qu'il en reste? En y comprenant même celles qui, partiellement incendiées ou restaurées, ont été reconstruites avec les mêmes murs, j'en compte dix-huit... » (extrait de Gustave Baudouin, « Nos vieilles églises. La désolation des monuments historiques canadiens », dans la *Revue Nationale* [Montréal], février 1919, p. 1).
2. Devenue Commission des biens culturels en 1972. Voir Alain Gelly et al., *La passion du patrimoine. La Commission des biens culturels du Québec 1922-1994*, Québec, 1995.
3. Il faudra ensuite attendre les années 1950 pour la reprise de classements.
4. Jocelyn Létourneau, « Préface », dans Luc Noppen, Lucie K. Morisset éd., *Les églises du Québec. Un patrimoine à réinventer*, Sainte-Foy, 2005, p. 12.
5. Alois Riegl, *Der moderne Denkmalkultus: sein Wesen und seine Entstehung*, Vienne, 1903.
6. Luc Noppen, « Un patrimoine en question? », dans Luc Noppen, Lucie K. Morisset, Robert Caron éd., *La conservation des églises dans les villes-centres: actes du premier colloque international sur l'avenir des biens d'Église*, (colloque, Québec, 1997), Québec, 1997, p. 148.
7. Jean Simard, *Le patrimoine religieux du Québec, Réflexion*, document n° 5, Commission des biens culturels du Québec, printemps 1996.
8. [www.patrimoine-religieux.qc.ca](http://www.patrimoine-religieux.qc.ca).
9. Commission des biens culturels du Québec, *Assurer la pérennité du patrimoine religieux au Québec. Problématique, enjeux, orientations (rapport-synthèse)*, Québec, 2000.
10. Cet organisme de dernier recours, appelé fondation ou fiducie, viendrait à la rescousse des propriétaires confrontés à la nécessité de se départir rapidement de biens patrimoniaux avant qu'une option satisfaisante ait pu être retenue pour leur réutilisation. *Ibid*, p. 8.
11. Inventaire des lieux de culte du Québec: [www.lieuxdeculte.qc.ca/index.htm](http://www.lieuxdeculte.qc.ca/index.htm).
12. [www.assnat.qc.ca/Indexweb/Recherche.aspx?cat=sv&Session=jd3711se&Section=sujets&Requete=Patrimoine%20religieux%20&Com=CC](http://www.assnat.qc.ca/Indexweb/Recherche.aspx?cat=sv&Session=jd3711se&Section=sujets&Requete=Patrimoine%20religieux%20&Com=CC).
13. [www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/cc/rapport-patrimoine.html](http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature2/commissions/cc/rapport-patrimoine.html).
14. Luc Noppen, Lucie K. Morisset, Robert Caron éd., 1997, cité n. 6.
15. Jean-Claude Marsan éd., *Plan stratégique de conservation des églises et des chapelles au centre-ville de Montréal*, 2 vol., Montréal, 1997.
16. *Continuité*, hiver 1998-1999, 79.
17. Luc Noppen, Lucie K. Morisset éd., *Art et architecture des églises à Québec*, Québec, 1996; Colette Godin éd., *Montréal, la ville aux cent clochers. Regards des Montréalais sur leurs lieux de culte*, Montréal, 2002.
18. Commission des biens culturels du Québec, *Les Chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Québec, tome I, 1990; tome II, *Les Chemins de la mémoire, Biens mobiliers du Québec*, 1991; tome III, *Les Chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, 1999; *Supplément 1987-1999*, 2001.
19. [www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/pdf/Etude\\_comparative\(2004\).pdf](http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/fr/pdf/Etude_comparative(2004).pdf).
20. Laurier Turgeon éd., *Le patrimoine religieux du Québec: entre le culturel et le culturel*, (colloque, Québec, 2004), Québec, 2005.
21. Luc Noppen, Lucie K. Morisset éd., 2005, cité n. 4.
22. Lucie K. Morisset, Luc Noppen, Thomas Coomans, éd., *Quel avenir pour quelles églises? What future for which churches?*, (colloque, Québec, 2005), Québec, 2006.
23. Luc Noppen, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », *ibid.*, p. 298.
24. Luc Noppen, « La conversion des églises au Québec. Enjeux et défis », *ibid.*, p. 294.
25. Marie-Claude Rocher, Marc Pelchat éd., *Le patrimoine des minorités religieuses du Québec. Richesse et vulnérabilité*, Québec, 2006.
26. Lucie K. Morisset, Luc Noppen, « 'Le temps long de la reprise'. La conversion des églises au Québec. Un siècle d'expérience(s) », dans *Architecture-Québec (ARQ)*, 2005, 131/05, p. 9.
27. Luc Noppen souligne que « la conversion des églises peut échapper à une vision purement fonctionnaliste si elle s'effectue dans l'esprit de ce que Paul Ricœur qualifie de 'reprise' » dans Lucie K. Morisset, Luc Noppen, Thomas Coomans, éd., 2006, cité n. 22, p. 280.

**Jacques Des Rochers**, conservateur de l'art canadien, Musée des beaux-arts de Montréal  
[jdeshrochers@mbamtl.org](mailto:jdeshrochers@mbamtl.org)